



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## maladies professionnelles

Question écrite n° 113350

### Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la décision récente du tribunal des affaires de la sécurité sociale de Bourges, qui vient d'accorder la reconnaissance de maladie professionnelle à un ancien ouvrier agricole souffrant de la maladie de Parkinson. Le lien a en effet été établi entre l'origine de la maladie et le fait d'avoir manipulé et d'avoir été exposé, dans le cadre de son travail, aux pesticides utilisés en agriculture. Le tribunal s'est appuyé sur des travaux scientifiques nombreux pour établir un tel lien. Ces travaux ont été confirmés par d'autres études depuis. Il lui demande dès lors quelles mesures il compte mettre en oeuvre afin de réduire de façon importante le recours aux pesticides dans un but avéré de santé publique.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement a engagé une politique volontariste tendant à réduire les pesticides dans les cultures, notamment dans le cadre du plan interministériel adopté par le conseil des ministres le 28 juin 2006, et élaboré par les ministères en charge de la santé, de l'agriculture, de l'écologie ainsi que de la consommation. Le plan interministériel vise à réduire l'utilisation des pesticides et les risques qu'ils engendrent sur le plan sanitaire pour les utilisateurs de produits et les consommateurs de denrées, ainsi que leurs effets potentiels sur les différents compartiments de l'environnement et la biodiversité. Un des objectifs de ce plan est de réduire globalement de 50 %, d'ici à juin 2009, la vente des substances actives les plus dangereuses qui sont sur le marché actuellement. Ce plan s'articule autour des cinq axes suivants : améliorer les conditions de mise sur le marché des pesticides ; minimiser le recours aux pesticides dans les pratiques agricoles ; renforcer la formation des professionnels, la protection des utilisateurs de pesticides et leur information ; mieux connaître l'impact sanitaire et environnemental des pesticides ; évaluer les progrès accomplis entre 2006 et 2009. En particulier, le souci de renforcer la sécurité des opérateurs de traitements passe par la substitution progressive des substances classées comme cancérogènes, mutagènes, ou toxiques pour la reproduction pour l'homme, l'augmentation du nombre de contrôles, y compris par les services déconcentrés des services de l'inspection du travail, la formation obligatoire tous les cinq ans des salariés exposés aux pesticides, ainsi que le renforcement de l'information des opérateurs (lisibilité des étiquettes, disponibilité des équipements de protection individuelle...). Le développement des études et recherches relatives à l'exposition des travailleurs agricoles aux produits phytosanitaires, ou concernant les effets de ces produits sur la santé des opérateurs est bien évidemment une priorité affirmée du ministère de l'agriculture et de la pêche. Depuis des années, la mutualité sociale agricole, en liaison avec le ministère de l'agriculture et de la pêche, agit pour prévenir les risques professionnels liés aux pesticides. Dans ce cadre, elle participe au financement et assure un rôle opérationnel important par l'implication de ses médecins du travail et de ses conseillers de prévention dans la conduite de recherches scientifiques concernant les effets différés des pesticides sur la santé humaine, notamment le cancer (étude Agrican) et la maladie de Parkinson (étude Partage). Il n'existe pas de données en France permettant actuellement d'estimer quel est le risque de maladie de Parkinson chez les agriculteurs et de le comparer au risque de voir cette maladie chez des sujets qui ne travaillent pas dans le milieu agricole. L'objectif de Partage est d'estimer la

fréquence de la maladie de Parkinson parmi les personnes affiliées à la mutualité sociale agricole et de suivre son évolution au cours du temps pour l'ensemble des affiliés et par types d'activité, afin de déterminer si certains secteurs ou caractéristiques du travail agricole (type de culture ou d'élevage) sont plus particulièrement associés à un risque augmenté de maladie de Parkinson. La sélection des personnes pour l'étude Partage repose sur le contrôle médical assuré par la mutualité sociale agricole. Cette étude effectuée en collaboration avec l'Institut de veille sanitaire (InVS) et l'institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). Elle devrait être étendue à d'autres départements après une phase de test conduite par la mutualité sociale agricole dans quatre départements (Haute-Vienne, Charente-Maritime, Mayenne et Gironde). Les pouvoirs publics assureront une large diffusion des résultats des études Agrican et Partage, et ils se fonderont sur les conclusions tirées de ces deux expertises pour l'évaluation comme pour la gestion des risques liés aux pesticides sur l'ensemble du territoire français.

## Données clés

**Auteur :** [M. Lucien Degauchy](#)

**Circonscription :** Oise (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 113350

**Rubrique :** Risques professionnels

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 décembre 2006, page 13100

**Réponse publiée le :** 24 avril 2007, page 3939